

NOTICE

SUR

AUGUSTE-DONAT DE HEMPTINNE

Membre de l'Académie Royale

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE,

Né à Jauche (Brabant), le 15 août 1781, décédé à Bruxelles, le 5 janvier 1854,

PAR J.-S. STAS.

BRUXELLES,

TYPOGRAPHIE DE J. VANBUGGENHOUDT,

Rue de Schaerbeek, 12.

1857

NOTICE

SUR

AUGUSTE-DONAT DE HEMPTINNE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

BRUXELLES. — TYP. DE J. VANBUGGENHOUDT,
Rue de Schaerbeek, 12.



A. D. DEHEMPTINNE.

NOTICE

SUR

AUGUSTE-DONAT DE HEMPTINNE

Membre de l'Académie Royale

DES SCIENCES, DES LETTRES & DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE,

Né à Jauche (Brabant), le 15 août 1781, décédé à Bruxelles, le 5 janvier 1854,

PAR J.-S. STAS.

BRUXELLES,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE J. VANBUGGENHOUDT,

Rue de Schaerbeek, 12.

—

1857

NOTICE

SUR

AUGUSTE-DONAT DE HEMPTINNE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

Né à Jauche (Brabant), le 15 août 1781, décédé à Bruxelles, le 6 janver 1854.

Un célèbre poëte philosophe a dit : « l'honnête homme « est le plus noble ouvrage de Dieu, » et le poëte entendait l'homme probe, vertueux. J'ai hâte de le dire, le confrère que nous avons perdu il y a bientôt trois années, méritait à tous égards ce beau titre. En effet, à une belle intelligence, à une vie très-laborieuse, bien remplie, il joignit des qualités de cœur et des mœurs que les temps antiques pourraient nous envier.

L'Académie m'a chargé de retracer la vie et les travaux de ce confrère. J'avais peut-être quelque titre à revendiquer cet honneur. Pendant de longues années, j'ai eu le bonheur de vivre dans son intimité, de jouir de son amitié.

Il y a longtemps déjà que j'aurais rempli ce pieux souvenir; mais, je ne crains pas de l'avouer, mes forces m'ont trahi, toutes les fois que j'ai voulu achever ma tâche.

Je dois ajouter que cette notice sera moins l'hommage d'un collègue, qu'un tribut de tendre vénération pour la mémoire d'un ami, qui eut pour moi l'affection d'un père. Cette considération me vaudra, je l'espère, l'indulgence de ceux qui trouveraient que j'ai parlé avec trop de développements de ses travaux et de ses mérites.

Auguste-Donat De Hemptinne, pharmacien du Roi, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'Académie royale de médecine, Directeur de l'école de pharmacie à l'Université libre de Bruxelles, naquit à Jauche (Brabant), le 15 août 1781, de Jean-Lambert De Hemptinne et de Jeanne-Françoise Drouin. Son père était notaire, chef-mayeur de la baronnie de Jauche, et mayeur de sept autres communes environnantes; il eut, comme administrateur, des temps bien difficiles à traverser, puisque sa gestion comprend le règne de Joseph II, la Révolution française et l'Empire. Grâce au prestige qu'exerçaient sa sévère probité et son dévouement, le chef-mayeur de tant de communes remplit ses fonctions de manière à satisfaire et les agents de l'État, et les populations dont les intérêts lui étaient confiés; les habitants conservent encore un souvenir reconnaissant de cette administration.

Jean-Lambert De Hemptinne eut cinq fils : Lambert-Joseph, qui fut notaire; Henri-Prosper, qui fut maire à Jauche, à la mort de son père; Louis-Clément qui se fit médecin d'abord, devint notaire ensuite, puis bourgmestre de Jauche, et membre du Congrès national; Auguste-

Donat, dont nous avons à retracer la vie; et enfin Félix-Joseph, qui créa, à Gand, le grand établissement industriel qui porte encore son nom aujourd'hui. On peut affirmer que tous furent des hommes de savoir et d'un caractère honorable.

Notre confrère n'avait pas six années, lorsqu'il perdit sa mère. Cette perte, toujours si cruelle quel que soit l'âge auquel on la subit, fut déplorable pour lui. Son père, entièrement absorbé par ses différentes fonctions, dut abandonder à des serviteurs le soin d'élever ses enfants, et confia à ses commis de bureau le soin de leur première instruction; car, on ne le sait malheureusement que trop, à cette époque, l'enseignement, livré à des mains incapables, était à peine organisé dans nos campagnes.

Après l'envahissement du pays par les armées républicaines, De Hemptinne fut envoyé avec ses quatre frères au collége de Tirlemont, dirigé par les *Augustins*. Mais il n'y resta que peu de temps, et alla continuer ses études à Louvain, au collége de la Très-Sainte-Trinité, où il resta jusqu'en 1797, époque de la suppression de tous les établissements d'instruction dirigés par le clergé. A ce moment, De Hemptinne venait de terminer ce qu'on appelait le cours de *Poésie*.

Malgré son assiduité pour les études, et la belle intelligence dont il était doué, il avait en réalité appris fort peu de chose. L'instruction donnée dans ce collége laissait énormément à désirer : elle se bornait à l'enseignement du latin, des premiers éléments de l'arithmétique, de l'histoire et de la géographie. Jusqu'à la fin de ses jours, notre confrère regretta l'insuffisance des connaissances qu'on lui avait données. Lui, qu'on n'a jamais entendu

articuler de reproche contre ceux mêmes dont il eut le plus à se plaindre, nous disait un jour, en parlant du peu de savoir qu'il avait acquis dans ce collége : *Voilà le mince bagage avec lequel je suis entré dans le monde.* Si le développement donné aujourd'hui à l'enseignement dans nos athénées, paraît exagéré à beaucoup de personnes, on ne saurait méconnaître l'insuffisance déplorable de l'instruction d'autrefois.

Dès sa plus tendre jeunesse, De Hemptinne avait montré un goût prononcé pour la vie paisible et retirée; c'est ce goût qui le détermina à s'adonner à l'étude des sciences. Mais à l'époque dont je parle, notre pays était absolument dépourvu de tout établissement scientifique. En effet, l'Université de Louvain venait d'être supprimée, et les différentes institutions qui la remplacèrent dans la suite, n'étaient pas encore établies.

Le dernier refuge des sciences naturelles était la pharmacie. Ce motif conduisit De Hemptinne, vers 1798, à Liége, et le fit entrer, comme élève, dans l'officine d'un pharmacien. Mais, il faut bien l'avouer, Liége, si largement dotée aujourd'hui d'établissements scientifiques, si puissante par son industrie, n'offrait guère alors de ressources pour l'instruction.

De Hemptinne vint donc à Bruxelles, où il s'était produit un commencement de mouvement scientifique, par suite de l'institution de l'École départementale de la Dyle. Van Mons enseignait, dans cet établissement, la physique et la chimie, et l'on sait tout ce que cet ardent esprit a fait pour propager la science de Lavoisier. De Hemptinne, qui était entré, comme élève, chez Jambers, suivit les cours de Van Mons.

Jambers était le type du pharmacien d'une autre époque, et dont la race est presque entièrement éteinte dans notre pays et ailleurs (1). Certaines doctrines médicales n'avaient pas encore ébranlé la confiance générale dans la vertu des médicaments. Médecins, pharmaciens, malades, tous la possédaient et la professaient presque à l'égal d'un dogme. C'est cette foi, c'est cette conscience, qui inspirait à ces pharmaciens les soins minutieux qu'ils mettaient dans la préparation, la conservation des médicaments, et l'exécution scrupuleuse des prescriptions médicinales. De Hemptinne apprit à travailler dans le laboratoire d'un pharmacien qui, je dois le dire, était soigneux, scrupuleux jusqu'à l'exagération. Ce maître si difficile, comme l'attestent tous ceux qui l'ont connu, se plaisait souvent à dire, vers la fin de sa vie, que jamais il n'avait eu d'élève aussi parfait. Ce témoignage ne surprendra pas ceux qui ont pu apprécier l'extrême habileté et la conscience de notre confrère. Mais je ne veux pas anticiper sur sa vie.

Après un stage officinal de quatre années, pendant lesquelles, je le répète, il avait suivi les leçons de physique et de chimie de l'École départementale, il se rendit à Paris, muni de lettres de recommandation de Van Mons, pour Fourcroy, Vauquelin, Bouillon-Lagrange et Bory de Saint-Vincent. Son frère Clément l'avait déjà précédé, et y étudiait la médecine. Le temps qu'il passa à Paris, il le consacra en entier à l'étude; aussi son séjour eut sur lui la plus grande influence; non-seulement il s'instruisit, mais il acquit de plus cette noble passion du travail, qu'il conserva jusqu'à son dernier soupir. Parmi les hommes

(1) Le vieux Lebon, ce patriarche des pharmaciens, que tout Bruxelles a connu et estimé, appartenait à ce même type.

qu'il avait entendus professer, deux surtout l'avaient vivement impressionné, et tant qu'il vécut, il en parlait avec admiration : c'étaient Fourcroy et Vauquelin. Fourcroy faisait renaître, par son enseignement, l'époque d'Abeilard. Des centaines d'auditeurs de toutes les classes, de toutes les nations, accouraient pour entendre cette voix éloquente, lucide, inspirée, exposer les vérités de la chimie nouvelle. Ces auditeurs passaient « des heures entières, les uns pressés contre les autres, craignant presque de respirer, les yeux fixés sur les siens, suspendus à sa bouche, comme le dit un poëte (1), *pendent ab ore loquentis.* » Ce talent, sans égal, émut d'autant plus fortement De Hemptinne, que lui-même était peu doué du don de la parole. Vauquelin l'avait impressionné pour un autre motif : il s'était reconnu dans cet homme remarquable. En effet, la ressemblance était telle qu'on les eût crus jetés dans un même moule : stature, manières, caractère, tournure d'esprit, tout était identique.

De Hemptinne quitta Paris avec regret, comme le font tous les travailleurs passionnés, qui, par cela même, apprécient mieux les ressources immenses qu'on y trouve, et dont chacun dispose gratuitement. De retour à Bruxelles, il se prépara à subir ses examens devant le jury médical, et ce collége lui conféra son diplôme de pharmacien le 23 juillet 1806.

Peu de temps après, De Hemptinne organisa à Bruxelles une pharmacie, qui est restée pendant près d'un demi-siècle, c'est-à-dire tant que notre collègue a vécu, un établissement modèle dans ce genre.

(1) Cuvier, éloge de Fourcroy.

Un an à peine s'était écoulé depuis l'obtention de son diplôme, que l'autorité l'appela à siéger au sein même du jury qui lui avait conféré son grade. Il avait un double titre à cette marque de confiance publique : les connaissances qu'il avait montrées et la grande honorabilité de caractère dont tous les actes de sa vie portaient déjà la profonde empreinte.

Désormais, le temps de notre confrère est partagé entre les soins de sa pharmacie, et les études vers lesquelles l'entraînaient tout à la fois ses goûts et les différentes fonctions dont il fut successivement investi : c'étaient la chimie, la technologie, l'hygiène publique et la police médicale.

L'Empire français avait disparu; il était tombé sous le poids des fautes de son chef. Notre pays, en cessant d'appartenir à la France, fut réuni à la Hollande. Le roi des Pays-Bas s'empressa de tout organiser dans son royaume; il porta surtout ses vues vers le développement intellectuel des peuples qui lui étaient confiés. Parmi les mesures qu'il prît, nous devons signaler avec reconnaissance le rétablissement de l'Académie de Marie-Thérèse, que la tourmente révolutionnaire avait supprimée. Immédiatement après son rétablissement, il arriva ce qui se voit après toute restauration, car les hommes sont partout et toujours les mêmes, il arriva, dis-je, que l'Académie, laissant dans l'oubli les vingt-deux années écoulées depuis sa dernière réunion, remit au concours les mêmes questions qu'elle avait posées au moment même de sa suppression. Elle y joignit toutefois la question suivante : *Quelles sont les applications que l'on peut faire dans nos fabriques et dans l'économie domestique, de la vapeur d'eau, em-*

ployée comme moyen d'échauffement? Cette question, comme toutes celles posées par cette société pendant le XVIIIe siècle pour les sciences physiques et naturelles, avait un but essentiellement pratique. De Hemptinne, qui avait dirigé ses études dans cette voie, entreprit de la résoudre, et envoya son travail à l'Académie, qui le couronna en 1817. Ce travail, le premier mémoire couronné de la section des sciences, fut imprimé, en 1818, dans le recueil de la compagnie; il renferme un exposé clair et précis des applications que l'on faisait à cette époque de la vapeur aqueuse, comme moyen d'échauffement. Ces applications sont aujourd'hui trop bien connues, pour qu'il y ait de l'utilité à en donner ici l'indication. J'ajouterai cependant qu'il renferme la description d'un appareil spécial de distillation de matières fermentées, qui est très-ingénieux, et bien supérieur, au point de vue de l'économie, à tous ceux connus et employés à cette époque dans les usines. J'ignore si cet appareil a jamais été utilisé dans les distilleries.

Van Mons avait créé, en 1819, avec MM. Bory de Saint-Vincent et Drapier, le recueil périodique connu sous le nom d'*Annales générales des sciences physiques*, et il avait fait un appel à notre confrère pour coopérer à la rédaction de l'œuvre commune. De Hemptinne accepta cette tâche; il inséra dans chacun des volumes qui ont été publiés, plusieurs articles ayant trait à l'objet de ses études favorites. Quelques-uns de ces articles seraient consultés encore aujourd'hui avec fruit, et je vais rapidement indiquer ceux qui me paraissent les plus dignes d'attention.

On sait combien se corrompt promptement l'air des hôpitaux, par suite des émanations que dégagent certains

malades. De Hemptinne, frappé des dangers qui peuvent, dans certaines circonstances, résulter de cet état de choses, imagina un système particulier de ventilation des lits de ces malades. Dans un article intitulé (1) : *Des lits et fauteuils à courant d'air, destinés à prévenir la contagion et à en arrêter le progrès,* il fait connaître son système. Quelque important qu'il me paraisse, je ne puis cependant l'apprécier ici ; il me faudrait pour cela en faire une description détaillée, et même appuyer celle-ci d'une planche. Je dois dire, toutefois, que ce travail renferme des considérations pleines d'intérêt sur le mouvement de l'air dans les cheminées et dans les tuyaux. Aujourd'hui, si l'on reprenait la question, il n'y aurait absolument rien à changer à ces considérations.

Notre confrère a appliqué les mêmes principes aux moyens imaginés par lui pour détourner et pour détruire les gaz putrides que dégagent les latrines. La notice où ce moyen est consigné (2), mérite d'être consultée également par les architectes qui sont chargés de la construction des hôpitaux, des casernes, des prisons, etc.

La ville de Bruxelles venait d'être dotée d'un éclairage au gaz, qui était resté irréprochable jusqu'aux premières gelées ; il arriva alors ce que nous voyons depuis se reproduire annuellement d'une manière plus générale, à cause de l'extension donné à ce mode d'éclairage, il arriva, dis-je, que le courant gazeux devint intermittent et cessa même complétement. La flamme, tantôt ample et épanouie, tantôt réduite à l'état d'une lueur bleuâtre, disparut après une existence languissante. La public disait : le gaz est

(1) *Annales générales des sciences physiques*, t. II, p. 224.
(2) *Idem*, t. II, p. 238.

gelé, et aujourd'hui encore, lorsque le phénomène se produit, il s'exprime de la même manière. De Hemptinne expliqua la véritable cause de ce fait. Dans une notice intitulée : *Sur les effets de la gelée dans l'éclairage par le gaz extrait de la houille* (1), il attribue ce phénomène à la congélation de l'eau qui se trouve presque toujours dans les tuyaux de conduite du gaz, et dans l'espèce de givre qui se forme dans l'intérieur des tubes exposés à l'air libre, givre qui finit par les obstruer complétement. Pour obvier à ce grave inconvénient, notre confrère proposa de dépouiller le gaz de sa vapeur aqueuse, en le refroidissant à sa sortie de l'usine. Il faut avouer que ce moyen est bien difficilement applicable en grand, et, comme on l'a reconnu, les seuls remèdes consistent dans une inclinaison convenable des tuyaux souterrains, inclinaison qui ramène l'eau et les liquides condensés, vers des réservoirs qu'on vide en temps opportun, et dans les soins pris pour soustraire, autant que possible, à l'influence de la gelée les tubes exposés à l'air libre. Malheureusement, ces conditions ne sont pas toujours bien observées. Je suis bien loin de nier cependant la grande difficulté que présente l'organisation d'un service aussi considérable que celui de l'éclairage de toute une ville; mais il me paraît que l'administration abandonne une grande part de l'exécution à l'imprévoyance ignorante des ouvriers. Ainsi, dans l'emplacement donné aux tuyaux de conduite, aux compteurs, on ne songe pas assez à les soustraire aux effets de la gelée. J'ai vu maintes fois placer des compteurs dans des lieux où ils devaient nécessairement être atteints par le

(1) *Annales générales des sciences physiques*, t. II, p. 77; 1820.

froid, et sous ce rapport, les particuliers rivalisent d'imprévoyance avec les agents de la société du gaz.

Depuis longtemps, on a cherché à rendre incombustible le bois, le papier, la toile, employés dans la construction des édifices et la confection des ameublements et des décors : l'incendie d'un théâtre appela de nouveau, en 1820, l'attention des hommes de science sur ce sujet.

L'illustre Gay-Lussac fit connaître vers cette époque que, parmi toutes les matières indiquées comme anti-incendiaire, si je puis m'exprimer ainsi, le phosphate d'ammoniaque était le plus actif. En effet, du linge trempé dans une solution de phosphate d'ammoniaque, et séché, devient incombustible, c'est-à-dire que ce linge se détruit, mais sa destruction n'est jamais accompagnée de flamme; par conséquent, une toile qui en est imprégnée ne prend jamais feu et ne saurait communiquer le feu à des matières combustibles. De Hemptinne soumit la question à un nouvel examen, et publia, en 1820, le résultat de ses recherches sous ce titre : *Des substances qui ont la propriété de rendre la matière végétale incombustible, et de leur emploi dans les incendies*. Notre confrère reconnut la parfaite exactitude de l'observation de Gay-Lussac; il constata, en effet, que parmi toutes les matières salines connues, et susceptibles, par leur bas prix, d'être employées, le phosphate d'ammoniaque est le plus actif pour empêcher la matière végétale de brûler. Il découvrit, de plus, que *le sulfate, le borate et le chlorhydrate d'ammoniaque, le carbonate de potasse, et le chlorure de calcium*, jouissent à peu près de la même propriété Selon lui, un mélange de sulfate et de borate d'ammoniaque, est tout aussi efficace que le phosphate lui-même, dont

le prix est malheureusement trop élevé. Notre confrère proposa donc le sulfate comme étant le plus économique pour rendre la toile et le papier incombustibles.

Mais si notre confrère reconnut la parfaite efficacité de ces substances salines, pour empêcher la production de la flamme, lors de la destruction de la toile et du papier imprégnés de ces matières, il constata en même temps qu'elles sont incapables de garantir le bois de brûler avec flamme, et, par conséquent, de l'empêcher de communiquer le feu. Cette différence entre la manière de se conduire du bois et de la toile, De Hemptinne la trouva dans la difficulté d'imprégner suffisamment la fibre ligneuse.

Il y a trente-six années que ces observations ont été faites, et depuis l'on n'y a rien ajouté. Les liquides vantés dans ces derniers temps pour rendre la matière végétale incombustible, sont ceux que De Hemptinne a fait connaître. Malgré la démonstration si positive de l'efficacité des substances salines que je viens d'indiquer, pour empêcher la toile et le papier de communiquer le feu, l'application n'en est pas faite encore pour les décors de théâtre, décors qui sont presque toujours l'origine des incendies des salles de spectacle. On prétend que la toile et le papier imprégnés de sels ammoniacaux prennent mal, et ne conservent pas les couleurs qu'on y applique; que, de plus, ils perdent assez rapidement leurs qualités essentielles, et notamment la résistance à la traction. Je conviens qu'une toile imbibée d'une matière saline constitue un mauvais *subjectile* pour une peinture; mais l'expérience de trente-six années démontre que, ni le sulfate, ni le phosphate, ni le borate d'ammoniaque ne diminuent en rien la ténacité de ce tissu. Tous les tissus que notre con-

frère a imprégnés, en 1820, existent encore, et tous ont conservé leurs qualités, comme j'ai eu l'occasion de m'en assurer.

Il existe actuellement des procédés d'imprégnation des bois, inconnus à l'époque où notre confrère a fait ses expériences; il serait très-important de les appliquer dans le but de communiquer au bois l'incombustibilité; car ce serait rendre un service immense, que de garantir contre l'incendie des édifices qui absorbent des sommes si considérables.

De Hemptinne avait adressé à l'Académie, en 1817, un mémoire sur les applications de la vapeur d'eau dans les fabriques et dans l'économie domestique. L'Académie couronna ce travail, qui renferme, comme je l'ai dit déjà, la description d'un appareil spécial de distillation pour les matières fermentées. Trois années plus tard, notre confrère reprit cette question; il soumit à une discussion, minutieuse, et avec un grand sens pratique, les différents systèmes de distillation à la vapeur, qui avaient surgi avant et depuis la publication de ce travail. La notice qu'il écrivit à cette occasion porte pour titre : *Recherches sur les nouveaux systèmes de distillation* (1). Elle ne présente aujourd'hui qu'un intérêt historique. Cependant, l'expérience a pleinement confirmé l'appréciation faite par notre confrère de la plupart de ces appareils, et notamment de celui imaginé par Adam, qui a fait tant de bruit en France et chez nous, et qui, au point de vue de l'économie, n'a nullement tenu les promesses faites. Il en est d'ailleurs ainsi de beaucoup d'inventions industrielles.

(1) *Annales générales des sciences physiques*, t. IV, p. 244.

Des motifs que je n'ai pas pu découvrir, ont arrêté bientôt la publication des *Annales générales des sciences physiques*, et De Hemptinne a cessé de publier des notices technologiques et d'hygiène publique; notre pays d'ailleurs ne possédait plus alors de recueil périodique consacré à ces importantes matières.

Je l'ai déjà dit, De Hemptinne fut nommé, en 1807, membre du jury médical du département de la Dyle, et tant que dura l'Empire, il conserva cette fonction honorable. En 1818, après la promulgation de la loi sur l'art de guérir, un collége, connu sous le nom de commission sanitaire, fut substitué à ce jury : la place de notre confrère y était naturellement désignée; il y fut appelé, et n'en sortit qu'en 1823, pour aller siéger à la commission médicale provinciale du Brabant, poste qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie, c'est-à-dire pendant un tiers de siècle. Cette fonction était une de celles qui plaisait le plus à notre confrère, à cause du bien qu'elle lui permettait d'accomplir pour la dignité de sa profession. En effet, les attributions de la commission médicale sont fort étendues : elle veille, dans toute la province, à l'exécution de la loi sur l'art de guérir, et à tout ce qui concerne l'hygiène publique. Ainsi, c'est elle qui est chargée de la visite des officines des pharmaciens, de l'inspection des hospices et des hôpitaux; de signaler l'exercice illégal de l'art de guérir; d'éclairer l'administration provinciale sur la convenance d'accorder ou de refuser l'autorisation d'établir des fabriques; enfin, jusqu'en 1849, elle a même eu pour mission de délivrer le diplôme de pharmacien.

Il était impossible de trouver un homme plus apte que De Hemptinne, et plus digne d'exercer des fonctions aussi

importantes. A une capacité incontestable, il joignait des qualités morales qu'on rencontre très-rarement unies dans un seul homme. La bienveillance, la bonté, la modération s'alliaient chez lui à l'impartialité et à la fermeté de caractère. Sa justice et son intégrité étaient si bien connues et appréciées de ses confrères, que tous s'inclinaient avec respect devant le jugement qu'il portait. Aussi, ceux dont il venait visiter les officines, le regardaient plutôt comme un ami ayant pour mission de leur donner des conseils, que comme un inspecteur tracassier cherchant à les trouver en défaut.

Pendant les quarante-deux années qu'il a siégé comme examinateur, tant au jury départemental qu'à la commission médicale, jamais il n'y a eu de réclamation sur ses décisions, quoiqu'il fût cependant très-sévère, et même craint. Il se préparait à ses examens comme si c'eût été lui qui eût dû les subir; de cette manière, il fournissait aux candidats instruits l'occasion de faire preuve de leur savoir, et les autres se retiraient, convaincus qu'ils ne présentaient pas la garantie que la loi exige d'eux.

Cet homme, si bon que beaucoup de personnes l'ont cru faible, eut plus d'une fois l'occasion de montrer quelle était sa fermeté, dès que son devoir le lui commandait. On sait que chez nous, ainsi que dans la plupart des pays catholiques, les hôpitaux et certains hospices, possédaient des pharmacies. Quoique, dans notre pays, l'exercice des différentes branches de l'art de guérir ne fût jamais libre, qu'on eût toujours exigé du médecin et du pharmacien des garanties de capacité régulièrement constatées, néanmoins les officines de nos hôpitaux étaient desservies et même dirigées par les *Sœurs de la charité,*

qui se dévouaient d'ailleurs avec une admirable abnégation au soulagement des malheureux. Cette coutume s'était si bien établie, que ces sœurs finirent par tenir officine ouverte. La tolérance de l'autorité, bien justifiée dans un grand nombre de cas, fut réclamée plus tard comme un droit par ces bonnes filles. L'histoire nous conserve un trait bien caractéristique à cet égard; comme il est peu connu, je vais le citer, il me dispensera de parler de ceux dans lesquels notre confrère fut mêlé. Ce fait concerne l'Hôtel des Invalides de Paris, et Parmentier, qui consacra une grande partie de sa vie à combattre les préjugés populaires excités contre la pomme de terre comme aliment.

Depuis la création de l'Hôtel des Invalides, la pharmacie qui s'y trouve était desservie par les sœurs de la Charité, et Parmentier était employé dans cette officine, mais sous la direction de ces sœurs, en quelque sorte comme leur aide. Homme d'une rare modestie, Parmentier, quoiqu'il se fût déjà fait un nom par ses travaux, était content de sa position : il vivait en excellente harmonie avec *ses sœurs*, qui d'ailleurs l'aimaient beaucoup. Pour des raisons que je n'ai pas su découvrir, les administrateurs de l'Hôtel proposèrent à Louis XV de lui donner la direction en chef de la pharmacie. Le roi accueillit cette demande, et Parmentier devint pour quelques instants le chef de l'établissement pharmaceutique. Mais le roi et les administrateurs avaient été mal avisés : ces saintes filles mirent, pour ainsi dire, l'Hôtel en révolution, et firent si bien, qu'après deux années de négociations, le roi, pour avoir la paix, consentit à retirer, ou du moins à modifier grandement son arrêté. Parmentier conserva le traitement de l'emploi qu'il

avait reçu ; mais il fut stipulé en même temps qu'il ne lui serait pas permis de remplir ses fonctions.

Sous le royaume des Pays-Bas, les temps étaient bien changés : le régime des priviléges avait disparu. La tolérance séculaire que les administrations des hospices avait continuée sous l'Empire, à l'égard de certaines officines des hôpitaux, n'était pas compatible avec la stricte exécution de la loi de 1818. La direction des pharmacies et la vénte publique des médicaments par les sœurs de Charité, étaient une infraction manifeste à la loi ; c'était de l'exercice illégal de l'art de guérir, car, je l'ai déjà dit, la loi, à tort ou à raison (je ne discute pas ce point), exige un diplôme de capacité de celui qui exerce une branche quelconque de la médecine. Comme membre de la commission médicale, De Hemptinne eut donc pour mission de constater et de signaler les infractions qui étaient dénoncées à ce collége; notre confrère rencontra dans cette fonction délicate des résistances fort grandes, et quelquefois peu dignes du caractère des religieuses. Je m'abstiendrai de faire connaître les actes qu'il posa. L'exemple cité plus haut prouve assez les difficultés qu'il a du trouver dans l'accomplissement de sa tâche. Cette revue rétrospective ne serait d'ailleurs pas sans inconvénient, aujourd'hui surtout que l'on essaie de toute part de refaire le passé. Je dirai seulement qu'il finit par vaincre les résistances, et qu'il fut aussi ferme que modéré.

Notre confrère ne s'est jamais fait illusion sur le mobile qui animait les défenseurs de l'exécution de la loi : il avait trop de pénétration dans l'esprit pour ne pas voir dans ces dénonciations le calcul de l'intérêt privé. Sans doute, les corporations n'étaient pas en règle avec la loi, mais,

on doit l'avouer, il devait leur en coûter d'admettre parmi elles des personnes d'un autre sexe. Ce moyen, en effet, leur avait été imposé dans les hôpitaux des grandes villes. L'affaire des officines des hôpitaux, qui dans le temps a soulevé tant de passions, était à mon avis, susceptible d'une solution moins radicale, et surtout plus équitable que celle qu'on lui a généralement donnée. Dans la plupart des hôpitaux, il existait des sœurs qui, par leur longue expérience, et le savoir qu'elles avaient acquis, présentaient toute la garantie que la société peut raisonnablement réclamer, et qui, par cela même, étaient dignes de recevoir le diplôme de pharmacien. Cette manière de voir plaira, peut-être, fort peu à certains esprits; mais aujourd'hui, si des faits analogues se reproduisaient, je ne craindrais pas de conseiller cette solution, bien convaincu qu'elle concilie les droits de la liberté individuelle et les devoirs des administrations envers la santé et la sécurité publiques.

J'ai déjà fait observer que la commission médicale est chargée d'éclairer l'administration provinciale sur la convenance d'accorder ou de refuser l'autorisation d'établir des usines insalubres. Jusque dans ces derniers temps, le Gouvernement lui-même a eu recours aux lumières de ce corps pour le même objet. Presque tous les rapports faits sur cette question, par la commission médicale du Brabant, pendant l'espace de trente années, sont l'œuvre de De Hemptinne. J'ai eu entre les mains la minute d'un très-grand nombre de ces rapports : ils se distinguent tous par un grand sens pratique, et par une remarquable impartialité d'appréciation. Je ne crains pas d'affirmer que, si les administrations avaient toujours suivi les sages avis de

notre confrère, on n'aurait pas eu à déplorer les incommodités contre lesquelles les voisins de certains établissements se sont élevés avec tant de raison.

Le Gouvernement avait une telle confiance dans les lumières de notre confrère, qu'il l'appela, au mois d'août 1831, à faire partie du conseil supérieur de santé, créé au Ministère de l'intérieur. Au mois de juin de la même année, il l'avait nommé de la commission sanitaire, instituée pour rechercher les mesures propres à diminuer les ravages du choléra, dans le cas où le pays serait frappé de cette épidémie. On se le rappelle, à cette époque, ce fléau avait envahi l'Europe, et la plupart des médecins étaient d'avis que le choléra était contagieux, c'est-à-dire transmissible par le simple contact des individus affectés, et même par le contact des objets qu'ils avaient touchés. De Hemptinne fit, à cette occasion, un long mémoire.

Partant de l'hypothèse de ces transmissibilités par contagion, il inventa et fit construire des appareils destinés à la désinfection de tous les objets qui venaient des individus ou des lieux infectés. C'est ce même appareil que, vingt-cinq années plus tard, M. Vleminckx proposa pour la destruction du sarcopte de la gale, dans les effets des personnes atteintes de cette affection. Dans ce travail, notre confrère conseilla également les mesures d'hygiène, et, entre autres, l'assainissement des habitations, mesures auxquelles, en 1849, nous avons dû le salut de la capitale.

Le Gouvernement récompensa les services rendus dans cette circonstance, en décernant à notre confrère la médaille de 1[re] classe. En 1849, pour reconnaître le dévouement qu'il avait montré lors de la réapparition du fléau,

le Gouvernement lui octroya encore la même distinction.

La grande confiance de l'administration dans les lumières de notre confrère, était partagée par l'autorité judiciaire. Pendant près de vingt années, le parquet a sollicité son concours pour la recherche des falsifications et des empoisonnements. Témoin de quelques-uns des travaux qu'il a exécutés dans ces occasions, je puis affirmer que personne n'y a mis plus d'habileté et plus de conscience. Les essais qu'il faisait presque journellement pour constater la pureté des produits chimiques employés dans sa pharmacie, lui avaient donné une expérience et une sûreté de coup d'œil vraiment remarquable; sa dextérité était fort grande; il travaillait même avec une certaine élégance. Le respect qu'il professait pour l'honneur et la vie des hommes, le rendait réellement malheureux, quand ses investigations le conduisaient à une conclusion fatale; je l'ai vu, dans une de ces circonstances, éprouver de véritables angoisses, angoisses que comprennent aisément ceux qui se sont livrés à des travaux de chimie légale; mais la mission de l'expert était sacrée pour lui : il faisait taire ses sentiments et ses appréhensions, devant la sainteté du devoir.

Parmi ses recherches chimico-légales, il en est une qui témoigne hautement de sa grande habileté : il s'agit d'un empoisonnement par le sublimé corrosif. Cette analyse, toujours délicate, est aujourd'hui facilement abordable; mais il n'en était pas ainsi il y a vingt-cinq ans, lorsque De Hemptinne entreprit la sienne. Quoique la quantité de poison administrée fût relativement petite, il parvint néanmoins à extraire des organes digestifs de la victime,

une quantité pondérable de mercure. La méthode analytique qu'il suivit ne serait pas désavouée actuellement (1).

Vers 1828, quelques boulangers du pays, imitant une pratique coupable qui avait pris naissance dans un département du nord de la France, introduisirent du sulfate de cuivre dans le pain, afin d'empêcher celui-ci de *pousser plat*, lorsqu'ils se servaient de farines de qualité inférieure. Le gouvernement des Pays-Bas s'en émut et promulgua la loi de 1829 sur l'adultération des matières alimentaires par des substances nuisibles à la santé. Cette loi serait restée sans effet, si la chimie n'était venue faire connaître des moyens certains pour constater la présence de ces substances nuisibles, et notamment du sulfate de cuivre. A peine l'abominable pratique que je viens d'indiquer était-elle connue, que De Hemptinne se livra à une série d'expériences pour savoir comment ce sel vénéneux se comporte dans la panification. Il adressa à l'autorité provinciale le résultat de ses essais, qui sont conformes en tous points à ceux si précis que M. Kuhlmann a fait connaître vers la même époque. Notre confrère reconnut qu'une quantité *infinimentpetite* de sulfate de cuivre empêche le pain de *pousser plat*, et qu'il lui communique en même temps la propriété de retenir une quantité d'eau beaucoup plus considérable que dans les conditions ordinaires. Le fait chimique le plus important qu'il constata, c'est la combinaison du sel métallique avec la substance du pain. En effet, par le simple lavage à l'eau, il ne lui a plus été possible de l'enlever. En rendant compte des efforts qu'il fit pour dissoudre le sel de cuivre, notre con-

(1) Cette méthode repose sur l'attaque des organes par l'eau régale, et sur la séparation du composé mercuriel formé, à l'aide de l'éther.

frère expose un moyen qu'il avait mis en usage depuis bien des années dans son laboratoire, pour épuiser, *à l'aide de la petite quantité de liquide possible*, une quantité donnée de matière pulvérulente. Ce moyen n'est autre que celui désigné aujourd'hui en chimie, sous le nom de *méthode de déplacement*, ou de lixiviation, et que feu Robiquet et M. Boutron-Charlard, ont les premiers fait connaître en France. Quoique notre confrère se fût servi depuis un grand nombre d'années de ce moyen, et qu'il l'eût même décrit dans un document officiel (1), il ne réclama jamais la priorité de l'invention. Il en aurait eu l'intention, que l'extrême modestie de son caractère l'en eût détourné. D'après lui, cette méthode n'était qu'une simple application du procédé séculaire de lixiviation employé chez nous

(1) Voici un extrait de la minute du rapport de notre confrère sur l'adultération du pain par le sulfate de cuivre, et où il est question de l'emploi de l'appareil de déplacement.

«...... Non content de ces derniers essais, je pris un long tube en verre que
» je remplis de mie de pain (*a*) à 4 grains de sulfate, et que je plaçai dans une
» position verticale, en arrosant de temps en temps d'une petite quantité d'eau
» distillée la partie supérieure du tube. Mon intention, en opérant de cette
» manière, était d'enlever le sulfate aux parties du pain placées dans la partie
» supérieure du tube pour l'amener dans la partie inférieure, et obtenir ainsi
» une petite partie chargée le plus possible de sulfate. J'essayai la première
» partie du liquide qui avait traversé cette longue colonne de pain, et je ne pus
» y découvrir le sel cuivreux. J'arrosai alors avec du prussiate de potasse la mie
» de pain qui se trouvait placée à la partie supérieure du tube, et qui avait
» ainsi été soumise au plus grand lavage de l'eau. Peu de temps après, la cou-
» leur rose s'y développa, ce qui me fit voir que le sulfate de cuivre n'avait pas
» été enlevé. Dès ce moment, je ne doutai plus que le sel de cuivre ne fût
» devenu insoluble...... »

(*a*) Notre confrère avait confectionné des pains, dans lesquels il introduisit respectivement 1/4, 1/3, 1/2, 1, 2, 3 et 4 grains (1 grain=$0^{gr},065$) de sulfate de cuivre par pain de 1 livre médicinale (375 grammes).

dans l'économie domestique, pour obtenir la lessive à l'aide des cendres. Il n'entre pas dans mes intentions de réclamer pour notre confrère l'invention de la méthode de déplacement, mais j'ai cru qu'en toute justice je devais à sa mémoire d'exposer ces faits. J'ai d'ailleurs un autre but, et celui-là je le dis tout haut : je veux justifier la prescription qu'il a faite de cette méthode, dans la *Nouvelle pharmacopée*, pour la préparation des médicaments ; une expérience d'au delà d'un quart de siècle, lui en avait fait reconnaître la bonté et la supériorité, sur toutes les méthodes indiquées pour atteindre le même but.

Une autre circonstance fournit à De Hemptinne l'occasion de montrer combien l'analyse chimique lui était familière. Je dois l'avouer, j'éprouve un bien grand embarras à exposer ce fait, parce que je m'y trouve personnellement mêlé. Mais j'espère que mon désir de rendre à notre confrère la justice qui lui est due, me servira d'excuse légitime.

Notre confrère avait renoncé depuis longtemps à s'occuper de questions chimico-légales, lorsque la justice fit appel à mon dévouement pour l'examen d'une affaire très-grave. Pour des raisons que je ne puis exposer ici, je m'étais seul chargé de la responsabilité de cette expertise ; toutefois, notre confrère m'avait promis et m'a prêté généreusement son concours. Lorsque j'eus découvert, au sein même des organes de la victime, un poison inconnu jusque-là dans les annales du crime, la justice se préoccupa, avec raison, de ce qu'il n'y avait pas un second expert. Pour garantir toutes les éventualités, je suppliai notre confrère de rechercher, dans un des organes de la victime, qui était resté sous le scellé de la justice, le poison

que j'avais extrait des autres organes. De Hemptinne voulut bien accéder à ma prière, et au bout de très-peu de temps, il retira le même poison; il détermina si bien son individualité, qu'il était impossible, à l'homme le plus sceptique, de conserver le moindre doute à cet égard. Tout ce que j'ai écrit sur la présence de ce poison dans les tissus de l'estomac de la victime, est dû aux recherches de notre confrère.

Si De Hemptinne avait fait imprimer tous les rapports qu'il a écrits sur les questions d'hygiène, de chimie légale, de police médicale, ils formeraient plusieurs volumes; mais il aimait peu ce genre de publicité : il croyait qu'il n'y a guère de renommée à recueillir, en livrant à l'impression la moindre feuille qui échappe à la plume. Il est regrettable qu'il ait poussé si loin cette sage réserve, qui ne rencontre guère d'imitateurs.

Immédiatement après la constitution du royaume des Pays-Bas, l'industrie qui, pendant la domination française, était restée chez nous dans son enfance, prit un rapide essor. Ce développement, cause première de la prospérité qui fait aujourd'hui la force et le bonheur de notre pays, nous le devons au génie particulier du roi Guillaume.

Notre confrère prit une part active au mouvement provoqué par le chef de l'État. Il aida plusieurs industriels à ériger des usines (1), et c'est grâce à ses conseils et à ses recherches que MM. Prévinaire et Seny, dans l'indiennerie qu'ils venaient de monter, parvinrent à découvrir le procédé de l'impression des toiles en rouge d'Andrinople,

(1) La première fabrique d'huile de pieds de bœuf a été établie en Belgique en 1814, d'après les conseils de De Hemptinne, par MM. Walkiers et Prévinaire; avant cette époque, c'était la France qui nous fournissait ce produit.

procédé qui était tenu soigneusement caché par les industriels suisses. On peut affirmer que le succès de cet établissement a dépendu de notre confrère : M. Prévinaire me l'a déclaré plus d'une fois. Au milieu de ce mouvement général, il ne pouvait rester personnellement inactif; dès 1822, il érigeait une fabrique de produits chimiques aux environs de Bruxelles. Cet établissement fut toujours prospère; il lui procura de notables bénéfices, mais en même temps énormément de tracas. Peu d'hommes étaient aussi capables que lui de fabriquer bien et à bon marché; mais il lui manquait quelque chose pour être parfait industriel : il n'était nullement commerçant; il avait trop d'élévation dans le caractère pour se plier à toutes les nécessités que la concurrence effrénée a créées, et que la plupart des industriels doivent subir. Cette inaptitude aux mœurs commerciales, et sans doute aussi les soins incessants qu'il prodiguait à son officine, sont cause qu'il ne donna jamais à son usine le grand développement qu'ont pris chez nous la plupart des fabriques analogues. Mais en révanche son usine fut et est restée, entre les mains de son fils, un modèle à montrer aux industriels de tous les pays. On n'en saurait citer de ce genre établie plus rigoureusement d'après les principes de la science. Je n'en connais même aucune où il existe plus de perfectionnements dans les appareils, où l'on a pris et où l'on prend encore plus de soins, dans l'intérêt de la santé de l'ouvrier et de l'hygiène publique. L'avis que j'émets ici, est partagé par des hommes fort compétents qui, tout récemment encore, ont recommandé certains appareils de cette usine pour améliorer le travail dans les fabriques du même genre.

Les services rendus par De Hemptinne à l'industrie chimique de notre pays, étaient notoires. Le roi Guillaume l'en récompensa, en 1827, en lui donnant le titre de pharmacien du roi. Il l'appela, en 1830, à faire partie de la commission directrice de l'Exposition des produits de l'industrie nationale. Notre confrère avait concouru lui-même. Il y avait envoyé les produits de son usine, ainsi que des modèles d'appareils de son invention, qui, pour la plupart, étaient en activité dans sa fabrique. Il donnait là un bien noble exemple, et qui malheureusement est peu suivi; car souvent les industriels, ceux surtout qui sont incapables de découvrir ou de perfectionner quoi que ce soit, cachent le plus qu'ils peuvent leurs appareils; mais, qu'on ne s'y trompe pas, le secret dont ils s'entourent, ne sert, en général, qu'à couvrir la pauvreté de leurs procédés de fabrication.

Les appareils que notre confrère exposa, sont les *différents systèmes de siphons destinés au transvasement de l'acide sulfurique et à l'élévation de l'eau; des pompes aspirantes et foulantes à simple et à double effet; une pompe à incendie portative; des soupapes; des modèles de voûtes à cheminées contre les incendies*; enfin, *des paniers-réchauds en tôle, à l'usage des plombiers, pour diminuer les chances d'incendie*. Ces siphons, qui s'amorcent d'eux-mêmes, sont extrêmement ingénieux; ils n'ont cessé de fonctionner dans son usine, et ils sont aujourd'hui en usage dans plusieurs de nos fabriques. Les pompes sont construites de manière à produire le plus d'effet avec le *minimum* de force employée. Il a atteint ce but en rapprochant autant que possible le diamètre des tuyaux amenant l'eau, du diamètre de la soupape et du

corps de pompe. Dans la pratique ordinaire, on fait généralement l'inverse.

Aux sollennités industrielles de 1835, 1841 et 1847, le Gouvernement belge appela de nouveau De Hemptinne à faire partie de la commission directrice de l'exposition; en 1841 et 1847, il le nomma membre du jury chargé de décerner les récompenses aux exposants. L'autorité ne pouvait faire un meilleur choix, La longue expérience de notre confrère, ses connaissances spéciales, son activité, la confiance, le respect même qu'inspirait son intégrité, tout justifiait cette nomination. De Hemptinne contribua très-activement aux travaux de la commission directrice, et prit une grande part, à la rédaction du rapport présenté par le jury de la troisième section (Arts chimiques).

Pour finir l'exposé des actes de notre confrère relatifs à l'industrie, il me reste à parler d'un dernier objet. Avant 1830, feu Onder de Wyngaart-Canzius, avait réuni une collection de machines, d'instruments de mathématiques, de physique et de chimie. Après la révolution, le Gouvernement belge acquit cette belle collection; il résolut d'en former un musée industriel, à l'instar du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, et d'y joindre l'enseignement des sciences appliquées à l'industrie. C'était une grande et féconde pensée; mais il faut bien le reconnaître, les auteurs de ce projet n'avaient pas bien mesuré l'étendue des sacrifices pécuniaires auxquels sa réalisation entraînait le pays.

Pour diriger ce Musée, le Gouvernement institua une commission; il fit appel au dévouement de deux de nos confrères, De Hemptinne et Quetelet. De Hemptinne

accepta même la charge de trésorier. Sous l'administration de cette commission, le Musée s'enrichit de beaucoup d'instruments scientifiques et de machines; mais il était facile de prévoir que les ressources feraient bientôt défaut pour l'achat des grandes machines, qui, à notre époque d'activité, se transforment presque journellement; il était évident de plus que cet établissement ne remplirait pas le but que ses créateurs avaient eu en vue. C'est ce qui arriva effectivement. Aussi, à dater de 1836, le Ministre de l'intérieur s'abstint de faire connaître à la commission le montant des fonds dont elle pouvait disposer, et depuis ce moment jusqu'en 1841, il n'envoya plus au trésorier de mandats sur les caisses de l'État. Mais pendant ces cinq années, notre confrère, pour ne pas laisser le service en souffrance, fit de sa bourse privée des avances de fonds très-considérables; il paya les employés, les ouvriers, les acquisitions des machines et des instruments. On retrouverait difficilement un trésorier si désintéressé; or, voici comment il fut récompensé de son dévouement, de sa générosité.

Après avoir reconnu que le Musée ne rendait pas les services qu'il en avait attendus, le Gouvernement prit le parti de le réorganiser, en lui donnant une direction exclusivement industrielle. Il nomma une nouvelle commission administrative. Je ne veux pas examiner si, dans la nouvelle organisation, on fut plus prévoyant quant aux conséquences qu'elle entraînait, et si actuellement cet établissement répond ou peut répondre au but de son institution : cet examen est étranger à mon sujet; mais ce qu'il ne m'est pas permis de passer sous silence, c'est la manière dont l'administration se conduisit vis-à-vis de

notre confrère. Non-seulement elle ne le comprit pas dans la commission nouvelle (1), mais elle s'abstint de remercier celui qui avait servi gratuitement l'État pendant sept années, avec un dévouement et un désintéressement sans exemple.

Notre confrère fut profondément affligé de cette ingratitude. Mais il avait trop de grandeur d'âme pour s'en plaindre. Je n'ai pas la pensée de rendre responsable de ce fait l'homme d'État éminent qui était alors aux affaires. Les sentiments de profonde estime qu'il professait pour le savoir et le caractère de notre confrère, disent assez qu'il fut complétement étranger à ce grave oubli de toutes les convenances. J'aurais moi-même jeté un voile sur ces faits, si je n'avais voulu protester contre cette fausse maxime, que les gouvernants ne pratiquent que trop souvent, et qui consiste à rendre les hommes responsables des vices des institutions qu'ils n'ont point créées.

Depuis longtemps la place de De Hemptinne était désignée dans l'Académie. Elle le choisit en 1834. Cette distinction a été une de celles à laquelle notre confrère fut le plus sensible, et il eut raison de l'être. En effet, l'Académie en le nommant, n'avait pas eu seulement pour but de s'adjoindre un savant utile à ses travaux, et de récompenser les services qu'il avait rendus à l'industrie chimique et à la technologie : elle avait voulu de plus donner un témoignage d'estime à l'homme qui remplissait si dignement les devoirs de sa profession de pharmacien, et que la voix unanime de ses confrères proclamait leur plus éminent représentant.

(1) Il en fut de même, de notre collègue, M. Ad. Quetelet.

Lorsque De Hemptinne entra dans cette assemblée, il y vint entouré de la considération publique, et bientôt sa bienveillance, son affabilité, les égards qu'il montrait pour les opinions des autres, lors même qu'il ne les partageait pas, lui acquirent la confiance et l'affection de tous. En 1850, l'Académie le choisit pour son trésorier; la classe des sciences lui donna en même temps un témoignage public de ses sentiments, en le nommant son directeur pour 1851. La constante impartialité qu'il montra, justifia hautement cette marque de confiance. De Hemptinne, absorbé par ses nombreuses occupations, n'eut jamais les loisirs nécessaires pour écrire des mémoires académiques; mais il rédigea un grand nombre de rapports sur des questions très-importantes, et notamment sur les mémoires de concours.

Je citerai, entre autres, un rapport très-remarquable sur les explosions des chaudières à vapeur. Ces travaux attestent le zèle et la conscience qu'il mettait dans l'examen des mémoires qui lui étaient soumis. Lorsque c'était possible, il vérifiait lui-même toutes les expériences faites par les concurrents. Aussi, la plupart de ses rapports forment le complément indispensable des recherches des auteurs. Le dernier travail qu'il rédigea pour l'Académie, fut le discours prononcé lors de la séance publique de 1851. Dans ce discours, écrit avec une grande simplicité, De Hemptinne a traité de l'utilité de l'analyse de l'air, des eaux et des sols arables de la Belgique; c'était un magnifique programme, que la France a déjà commencé à réaliser en ce qui concerne l'air, et les eaux de son sol.

Lorsque, le 19 septembre 1841, le Gouvernement sup-

prima le conseil supérieur de santé, dont De Hemptinne avait fait partie depuis sa création, il institua en même temps l'Académie royale de médecine. Notre confrère fut compris parmi les trente premiers membres, qui eurent à compléter cette compagnie par le choix de six nouveaux titulaires. A cette époque, De Hemptinne représenta à lui seul, dans l'Académie de médecine, le corps pharmaceutique civil du pays. Ses confrères applaudirent tous à cette honorable distinction.

Les principaux travaux auxquels il concourut, sont relatifs à l'*exercice de l'art de guérir et à la réduction de la nouvelle pharmacopée.*

Ses opinions sur l'exercice de l'art de guérir, et notamment en ce qui concerne la vente des médicaments, étaient bien arrêtées; je dirai même qu'il n'entendait aucun accommodement à ce sujet. La grande fortune qu'il avait acquise, pour la majeure partie par son travail et son activité, le mettait bien au-dessus du soupçon de partialité où d'intérêt personnel.

Partout, disait-il, dans les villes comme à la campagne, la vente des médicaments doit être interdite aux médecins, toutes les fois que cette défense est compatible avec l'intérêt des malades, lequel, suivant lui, est le seul qui doive être pris en considération. Ainsi, lorsqu'un médecin et un pharmacien peuvent vivre simultanément dans une commune, l'autorité ne doit pas permettre au médecin de débiter des médicaments. Il ne faut jamais placer, ajoutait-il, l'homme entre son intérêt et ses devoirs. Des principes si rationnels, si équitables, ont soulevé bien des protestations de la part de certains médecins, qui ont coutume de réclamer la rémunération légitime de leurs services, sous

la forme moins légitime d'une note de médicaments. Je ne veux pas discuter ici de nouveau une question si souvent débattue, et qui a soulevé chez nous, depuis quelque temps, tant de récriminations entre les médecins et les pharmaciens. Q'on me permette cependant de montrer, par un exemple, combien il est désirable en général, que le médecin reste étranger à la livraison des médicaments qu'il prescrit. Cet exemple fera d'ailleurs connaître la noblesse du caractère de notre collègue.

Un praticien peu délicat et je m'empresse de dire, qu'il serait répudié par ses confrères s'il était connu, avait prescrit un médicament pour l'usage externe, un emplâtre, puisqu'il faut appeler les choses par leur nom, dans lequel entrait une quantité très-considérable de *castoréum*. Cette matière, d'un prix très-élevé, y était associée à de l'*assa fœtida*, dont l'odeur forte et repoussante masque complétement celle du castoréum. Quoique la personne à laquelle le médicament était destiné fût riche, De Hemptinne ne voulut pas le lui faire préparer, sans l'avertir du prix extraordinairement élevé de cet emplâtre; il consulta même confidentiellement le médecin pour savoir s'il n'y avait pas quelque erreur de sa part dans le poids du castoréum prescrit. Le malade réclama le médicament malgré son prix exorbitant. A quelque temps de là, notre confrère apprit que ce praticien avait apporté à plusieurs reprises à ce malade, le même emplâtre qu'il avait fait préparer ailleurs, et pour lequel cet honnête médecin n'avait pas réclamé le dixième de la valeur du castoréum qui devait y entrer. De Hemptinne se douta de l'indélicatesse, se procura un des emplâtres apportés par le praticien et reconnut qu'il ne renfermait pas une trace de castoréum. Notre

confrère se tut et perdit la clientèle de la personne si indignement trompée.

Des faits pareils, heureusement bien rares pour l'honneur du corps médical, ne devaient pas inspirer une grande confiance dans la vente des médicaments par ceux qui les prescrivent.

Notre confrère était bien loin d'admettre que la vente des médicaments par les pharmaciens, se fait toujours sans abus; lui-même, comme membre de la commission médicale provinciale, il en a connu beaucoup, et les a signalés à la justice pour en obtenir la répression, car il n'a jamais transigé ni avec sa conscience, ni avec son devoir.

La vente des médicaments présente une autre et grave difficulté. Si l'intérêt public exige que la loi limite autant qu'il est possible la livraison des médicaments par les médecins, la loi peut-elle autoriser, sans limite et sans garantie aucunes, cette vente par les pharmaciens? Jusque dans ces derniers temps, la loi de 1818 a toujours été comprise dans le sens le plus restrictif. Le pharmacien n'est autorisé à délivrer des remèdes que sur la prescription d'un médecin connu, domicilié et inscrit sur la liste des praticiens du pays. Un arrêt récent de la cour de cassation sur la vente des remèdes secrets, vient de jeter le doute sur la validité, sur la légalité de cette interprétation. Pour la plupart des médecins et des pharmaciens, le problème de la vente des remèdes se résume en une question d'intérêt matériel. J'admets toutefois qu'il y a beaucoup de médecins, hostiles au système qui consacre la liberté de la vente, par la crainte que la santé des individus n'en éprouve une grave atteinte; ces médecins redoutent que les pharmaciens ne fassent de la médecine,

comme cela ne se voit que trop souvent en Amérique et en Angleterre, au grand préjudice des malades. De Hemptinne, se mettant au dessus de ces préoccupations, disait : la plupart des restrictions apportées jusqu'ici par nos lois à la vente des remèdes, sont contraires au système de liberté qui nous régit. Le droit du public de se procurer les médicaments qu'il juge convenable de s'administrer, est aussi incontestable que n'importe quel autre droit. Il n'est permis d'y mettre d'autres limites que celle que réclame la sécurité publique. Quand la mort est venue le surprendre, il s'occupait de la rédaction d'un mémoire sur cette question délicate. Il voulait répondre à un rapport fait à l'académie de médecine, au nom de la majorité d'une commission dont il faisait partie, commission qui avait été instituée pour examiner le projet de loi sur l'art de guérir, soumis par le Gouvernement à l'avis de cette compagnie.

Le jour même où il fut frappé de l'apoplexie qui nous l'enleva, il me remit une note où son opinion sur ce grave sujet est exposée, sous la forme d'un projet d'article à présenter à l'académie, et en opposition avec l'article de la commission.

Voici cette note :

« Je propose de changer l'art. 8, pour que le *droit du public* de se procurer des médicaments soit mieux reconnu et suffisamment limité.

Art. 8. Le pharmacien pourra délivrer au public les médicaments qui lui seront spécialement désignés et demandés. Toutefois, il lui est interdit, sous les peines portées à l'art. 16, de délivrer un remède qui ne lui serait

pas spécialement désigné ou demandé, ou d'en conseiller l'emploi ; il lui est également interdit sous les mêmes peines, de délivrer, sans les formalités prescrites par la loi, les purgatifs *drastiques*, les emménagogues, les opiacées et les autres substances dont on pourrait faire un usage dangereux ou criminel. »

L'académie de médecine a consacré par son vote le système de la liberté de la vente des remèdes, mais elle a introduit en même temps des restrictions qui, je regrette de le dire, constituent de véritables contradictions. Il doit en être ainsi chaque fois que l'on veut concilier des choses inconciliables, la liberté et des garanties ou plutôt des entraves incompatibles avec elle.

A l'occasion d'une discussion qui eut lieu à l'académie de médecine, sur l'homœopathie, De Hemptinne exposa dans une notice (1) les principes sur lesquels repose la préparation des remèdes imaginés par Hahnemann. Il montra avec une impitoyable logique, combien il est contraire à la raison d'attribuer la moindre valeur curative à ces prétendus remèdes. Cette démonstration avait déjà été faite à plusieurs reprises et dans divers pays. Je suis pleinement convaincu que notre confrère n'a pas plus atteint son but que ceux qui, avant lui, avaient tenté la même démonstration. Après comme avant, chacun a conservé son opinion, j'allais dire sa croyance. La raison en est simple. Le mal que tant d'hommes ont essayé de déraciner est hors de notre portée et dépend de la nature humaine ; il est inhérent à la faiblesse de notre esprit. Pour expri-

(1) Voir le journal publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, 1850.

mer toute ma pensée, je dirai qu'il tient essentiellement à ce besoin du merveilleux, à ces aspirations vers les choses surnaturelles, qui agitent tant d'individus, et d'autant plus, qu'ils ont moins scruté les phénomènes naturels, et qu'ils y ont, par conséquent, moins réfléchi. A des aberrations de ce genre, il n'y a que le ridicule ou la pitié à opposer. Que répondre, en effet, à des gens qui admettent et proclament des principes et des faits qui sont absolument la négation de l'observation, de l'expérience, des lois les mieux établies et les plus universellement acceptées, qui sont en un mot la négation de la raison humaine ?

Que ceux qui trouveraient cette appréciation trop sévère, veuillent bien méditer les passages suivants extraits de l'*Organon de l'art de guérir* de Hahnemann.

« Le médicament homœopathique, dit Hahnemann, à chaque division ou dilution, acquiert un nouveau degré de puissance par le frottement ou la secousse qu'on lui imprime, moyen inconnu avant moi de développer les vertus inhérentes aux médicaments, et qui est tellement énergique, que, dans ces derniers temps, l'expérience m'a forcé à réduire à deux le nombre des secousses, dont auparavant j'en prescrivais dix à chaque dilution. » (*Organon*, pages 319 et 320, édition de Paris, 1832.)

« Le frottement ou la secousse qu'on emploie en préparant des remèdes, déterminent dans le mélange un changement d'une incroyable portée, et tellement salutaire au delà de tout ce qu'on peut imaginer, que le développement ou l'exaltation de la vertu dynamique des médicaments, qui en est la conséquence, mérite d'être mis au nombre des plus grandes découvertes de notre

époque (Organon, *Efficacité des doses homœopathiques*, pages 335 et 336, même édition.)

« Ainsi, l'or, l'argent, le platine, le charbon de bois, sont sans action sur l'homme, dans leur état ordinaire. La personne la plus sensible peut prendre plusieurs grains d'or battus, d'argent en feuilles, ou de charbon, sans en éprouver le moindre effet médicinal. Mais du broiement continué pendant une heure d'un grain d'or avec cent grains de sucre de lait en poudre, résulte une préparation qui a déjà beaucoup de vertu médicinale. Qu'on en prenne un grain, qu'on le broie encore pendant une heure avec cent grains de sucre de lait, et que l'on continue d'agir ainsi jusqu'à ce que chaque grain de la dernière préparation contienne un quadrillonième de grain d'or, *on aura alors un médicament dans lequel la vertu médicinale de l'or sera tellement développée, qu'il suffira d'en prendre un grain, de le renfermer dans un flacon, et de le faire respirer quelques instants à un mélancolique, chez lequel le dégoût de la vie est poussé jusqu'au point de conduire au suicide, pour qu'une heure après ce malheureux soit délivré de son* mauvais Démon, *et ait repris le goût de la vie.* » (Organon, *Efficacité des doses homœopathiques*, page 338.)

Ma raison m'abuse, ou c'est bien là le langage d'un illuminé et d'un visionnaire médical, car, jusqu'à preuve du contraire, j'admettrai que Hahnemann a été de bonne foi en parlant de la vertu curative de ses remèdes.

Qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions : en niant une vertu quelconque aux remèdes homœopathiques, en les qualifiant de chimères et de folies, enfantées unique-

ment par l'imagination, je ne prétends pas frapper de la même proscription toute la doctrine médicale de Hahnemann, ni même juger cette doctrine. Ce système et la vertu de ses prétendus médicaments peuvent être évidemment des choses distinctes, indépendantes les unes des autres, et je ne veux parler ici que de la valeur curative de ses remèdes. Je suis loin de prétendre, d'ailleurs, que, dans un système de médecine quelconque, on parvienne à expliquer l'action de certaines substances sur l'organisation animale, lors même que ces substances sont administrées à des doses déterminées et pondérables.

Je vais parler maintenant de la part que De Hemptinne a prise à la rédaction de la *Nouvelle pharmacopée belge*, qui est soumise en ce moment à la sanction législative. La partie de cet ouvrage renfermant les préparations pharmaceutiques proprement dites, est le fruit de près d'un demi-siècle d'expérimentation et de pratique. Quelques mots sur la manière dont notre confrère exerça sa profession, feront apprécier la valeur de ce livre, et la confiance qu'il mérite. Ces détails auront d'ailleurs leur utilité sous un autre point de vue : ils pourront servir de règles aux pharmaciens, qui feront bien de les suivre, dans leur intérêt et dans l'intérêt de leur profession.

Toute la vie de De Hemptinne comme pharmacien, se résume en deux mots : n'épargner aucune peine pour se procurer les meilleurs médicaments, et veiller soigneusement à leur conservation. Pour lui, avoir d'excellents médicaments, ce n'était pas seulement une question de conscience, mais une affaire d'amour-propre, de plaisir, une véritable jouissance; il aimait les médicaments bien préparés, comme un artiste aime son tableau, sa statue.

Pour se les procurer, il vérifiait par l'analyse, la pureté des produits chimiques achetés dans le commerce, il rejetait ceux qui laissaient le moins du monde à désirer. Sa longue expérience lui avait donné une grande habileté dans ce genre de recherches; il les exécutait dans un temps si court, que, bien souvent, ce temps aurait à peine suffi à des chimistes exercés pour se tracer la voie à suivre dans ces investigations. Le plus habituellement, il préparait lui-même, dans son laboratoire, les médicaments composés nécessaires à son officine.

C'est ainsi qu'il a soumis à l'expérimentation presque tous les procédés qui, successivement, ont été indiqués, soit par les pharmacopées officielles des différents pays, soit par les auteurs des meilleurs traités de pharmacie, ou bien ceux non décrits, mais employés dans les officines de certains hôpitaux, pour la préparation des médicaments composés. Il a soigneusement enregistré tous les résultats obtenus, quant à la qualité, à la quantité des produits, et à la manière dont ils se conservent.

A des époques déterminées, il faisait la visite de son officine, de ses magasins, pour s'assurer de l'état de conservation de tous les médicaments. Il était d'un rigorisme extrême à cet égard, et condamnait souvent au rebut des substances en meilleur état que celles qui viennent d'être immédiatement préparées par beaucoup de pharmaciens.

Les soins incessants qu'il prodiguait à la préparation et à la conservation des médicaments, étaient généralement connus à Bruxelles, et ils avaient acquis à son officine la confiance générale. Cette confiance était partagée par notre souverain, qui la lui témoigna en lui conférant le titre de pharmacien du roi.

Je reviens maintenant, à la *Nouvelle pharmacopée belge*. C'est avec cette expérience si longue, si éclairée, que De Hemptinne entra dans la commission chargée de la rédaction de cet ouvrage, longtemps attendu, et contre lequel un de ses confrères, instruit d'ailleurs, a cru convenable de lancer des critiques. Le temps qu'a pris la rédaction de ce livre est certainement fort long, excessif même; mais, ni notre confrère, ni ses collègues, ne peuvent en être constitués responsables. Il en sera toujours ainsi, lorsqu'on confiera la rédaction d'un ouvrage à des personnes de professions différentes, habitants de lieux éloignés, et ne pouvant pas consacrer tout leur temps et leurs forces à un même travail. Quant aux critiques, je ne m'en occuperai pas; notre confrère, s'il vivait, leur ferait très-probablement le même accueil. J'exprimerai toutefois le regret qu'elles se soient produites avant que le livre, fruit de tant de labeurs, ait reçu la sanction légale.

Voici, en peu de mots, mon sentiment sur la valeur de la Nouvelle pharmacopée. Ce codex, élaboré par une commission nombreuse de médecins et de pharmaciens (1), longuement examiné par une commission nouvelle prise au sein de l'Académie de médecine, revu, complété et publié en latin et en français, par quatre de nos confrères, A. De Hemptinne, J. Mareska, M. Martens et D. Sauveur, est une œuvre qui, dans son ensemble comme dans ses principaux détails, n'est inférieure à aucune des pharmacopées connues. Elle leur est même supérieure, parce que, de date plus récente, ses auteurs ont largement pro-

(1) Cette commission était composée des docteurs Delvaux, D. Sauveur, P. Van Cutsem et de A. De Hemptinne, H. Van den Corput et J.-B.-F. Van Mons, pharmaciens.

lité de toutes les pharmacopées publiées à l'étranger, et de l'expérience si longue de De Hemptinne, expérience qui leur a permis d'y introduire de nombreuses améliorations et des simplifications.

Témoin des travaux auxquels De Hemptinne s'est livré à l'occasion de la révision de l'œuvre élaborée par la commission académique, je puis affirmer que notre confrère a vérifié de *nouveau* presque tous les procédés insérés dans la Nouvelle pharmacopée pour la préparation des médicaments pharmaceutiques proprement dits, soit que ces procédés fussent déjà décrits dans des pharmacopées étrangères, conseillés par des auteurs estimés, ou employés dans l'officine des hôpitaux, soit qu'ils fussent le résultat de l'expérience personnelle de notre confrère. Je le répète, les méthodes que la nouvelle pharmacopée prescrit pour la préparation des médicaments pharmaceutiques sont exécutables, et fournissent des produits irréprochables, quant à leur qualité, quant à leur quantité, et à leur bonne conservation.

S'il m'était permis d'exprimer mon opinion sur les parties de la Nouvelle pharmacopée qui sont plus spécialement l'œuvre de nos confrères, Mareska, Martens et Sauveur, je dirais que la *matière médicale* ou *pharmaceutique* est écrite avec autant de concision que d'élégance, et d'exactitude de description; que *toute la partie chimique* est très au courant de la science, les méthodes indiquées nettement décrites et sans détails inutiles, les caractères des produits bien définis, et les signes qui démontrent leur pureté exactement donnés.

Quant aux règles générales pour la récolte et la conservation des médicaments simples, pour l'exécution des opé-

rations pharmaceutiques, elles sont, sauf les exceptions consacrées par l'expérience, conformes à celles que prescrivent les principes scientifiques les plus rigoureux. S'il était possible d'entrer ici dans des détails, je montrerais les perfectionnements considérables que renferme la Nouvelle pharmacopée ; je signalerais surtout les indications si précises relatives à la préparation des extraits végétaux, pour les amener à un état convenable de conservation et d'action constante sur l'économie animale ; j'insisterais sur une innovation importante, concernant la composition des médicaments galéniques. Toutes les pharmacopées connues présentent, à cet égard, des lacunes regrettables.

La simple inspection d'un médicament galénique, dans la Nouvelle pharmacopée, dit combien une unité de matière renferme de poids de chaque ingrédient. Je ne crois pas manquer à la vérité, en disant que ces améliorations importantes sont dues à l'initiative de notre confrère De Hemptinne.

L'éloge que je viens de faire du nouveau Codex est-il sans restriction aucune? Je réponds, non. A mon sens, il est regrettable que les auteurs de la Nouvelle pharmacopée aient été forcés d'y insérer, d'après la demande de certaines commissions médicales, une foule de médicaments galéniques qui n'ont plus de raison d'être. J'exprime ici le regret de rencontrer ces vieilleries dans le nouveau Codex, mais je m'empresse de dire que ce reproche n'atteint nullement les auteurs de la Pharmacopée.

Je me résume : ce livre, tel qu'il est, fait honneur à nos confrères, et à mon avis, le pays peut le montrer avec un légitime orgueil à l'étranger.

J'arrive au bout de ma tâche. Il ne me reste plus qu'à

faire connaître la vie privée de De Hemptinne, et à exposer quelques actes de sa vie publique. Ils serviront à dépeindre l'homme et la considération qu'il avait su mériter à tant de titres.

De Hemptinne ne s'est jamais mêlé aux luttes politiques qui ont agité notre pays. Sa nature si réservée, si calme, l'en éloigna toujours. Néanmoins, il aimait sincèrement la liberté; il n'aurait pas souffert le despotisme, de quelque côté qu'il fût venu. Du reste, la forme du gouvernement lui importait peu : il n'en attendait rien pour le bonheur du plus grand nombre; il croyait toutefois que le luxe avait trop corrompu les hommes, pour que la forme républicaine pût offrir des conditions de stabilité à la société actuelle.

L'amour de la patrie était très-développé chez lui; aussi, malgré la prospérité si grande à laquelle les provinces Belgiques étaient arrivées sous le royaume des Pays-Bas, vit-il avec un bonheur extrême éclater la révolution de 1830. C'est peut-être la seule fois de sa vie qu'il se départit de sa réserve naturelle. En effet, il excita les jeune gens qu'il avait dans son officine à se joindre aux volontaires qui se battaient contre les troupes hollandaises; il força même un d'eux à se rendre à Liége dans cette intention.

Par ses opinions, il appartenait au libéralisme. En 1834, lors de l'érection de l'Université libre de Bruxelles, il donna une preuve non équivoque de cette opinion, en approuvant la création de cet établissement. A cette époque, il ne se borna pas, comme tant d'autres, à s'en déclarer le partisan dévoué, sincère, il intervint directement par un subside considérable, qu'il a continué jusqu'au moment où l'Université a pu se passer des dons particu-

liers. Quelle que fût sa répugnance à se mêler aux partis, il agit ainsi dans la conviction que la science, pour remplir sa sainte mission, doit jouir d'une liberté complète, absolue dans ses investigations, et qu'on ne peut lui opposer des entraves, quel que soit l'ordre d'idées d'où elles émanent, sans lui enlever en même temps et sa dignité, et son but qui est la recherche de la vérité.

Lorsqu'en 1842 l'Université libre organisa, pour se compléter, une école de pharmacie, elle s'adressa à De Hemptinne, et le pria d'accepter le titre de directeur de cet établissement et celui de professeur honoraire. Notre confrère accéda avec plaisir aux désirs de l'administration, et l'Université put faire figurer ainsi sur son programme le nom d'un des hommes les plus honorables et les plus considérés de la capitale.

La ville de Bruxelles avait donné, deux années auparavant, un témoignage de l'estime et de la considération qu'elle avait pour lui. Elle l'avait porté spontanément au conseil communal. En 1848, elle lui renouvela son mandat à la presque unanimité des suffrages. Dans le conseil communal, De Hemptinne fut ce qu'il a été toute sa vie : dévoué à ses devoirs; éloigné des coteries et des intrigues; inflexible dans ses opinions, tout en respectant celles des autres; impartial dans ses votes. Il étudiait avec un soin extrême les projets qui étaient soumis à son appréciation, et il formait son opinion d'après cet examen; aussi les délibérations et les discussions l'ont fait bien rarement revenir de son sentiment. Nonobstant la grande habitude qu'il avait des affaires et des hommes, il perdait son sang-froid et sa lucidité d'esprit, lorsqu'il devait parler en public. « Il y a un voile devant mes yeux, me disait-il,

avec une bonhomie extrême, lorsque je veux expliquer en public les choses que je connais le mieux. » Ce qui ne l'empêchait pas de prendre la parole, toutes les fois que la spécialité de ses connaissances l'obligeait à sortir de ses habitudes; il écrivait et lisait alors.

Dans le conseil de la commune, il s'est surtout occupé des questions d'hygiène et de salubrité. Il en est une à laquelle il s'était tout à fait dévoué, et qui, au point de vue du bien-être public, est une des plus importantes que des magistrats communaux puissent avoir à résoudre. Je veux parler de la distribution d'eau potable à Bruxelles. Dans cette circonstance, De Hemptinne rendit un service signalé à la santé publique. Peu de personnes connaissent la qualité des eaux que fournissent les puits creusés dans le sol de Bruxelles. Outre que ce liquide, si indispensable à tous les besoins de la vie, fait défaut dans plusieurs parties de la capitale, il renferme, dans un grand nombre de quartiers, des substances qui le rendent réellement nuisible à la santé. L'habitude et un usage continuel, font que les habitants ne s'aperçoivent guère de sa mauvaise qualité; mais l'effet nuisible sur la santé ne s'en produit pas moins.

Il a adressé à l'autorité communale le résumé des travaux auxquels il s'est livré, et qui comprennent plus de cent analyses.

Ces travaux l'ont entraîné à des dépenses très-considérables, et pour lesquelles, je regrette de le dire, personne n'a jamais songé à l'indemniser, ni même à le remercier.

Pourquoi donc ai-je à signaler un second acte d'oubli, sinon d'ingratitude, lorsque j'ai à faire connaître le dévouement et l'extrême générosité de notre confrère? Je ne veux pas accuser l'autorité communale. Cependant, lors-

qu'elle a créé le service de distribution, et qu'elle a réglé tout avec les personnes qui lui avaient prêté leur concours, il me paraît qu'elle aurait dû en même temps voter des remercîments publics à notre confrère. Si le conseil communal oublia de payer ce tribut de reconnaissance, je m'empresse de le dire, il n'en a pas été de même du roi. Lors de la pose de la première pierre des réservoirs établis à Ixelles, le roi, ayant aperçu De Hemptinne derrière ses collègues, alla droit à lui, et le félicita sur la part qu'il avait prise à ce grand travail d'utilité publique. Je ne sais si le roi, qui connaissait les services rendus par De Hemptinne dans cette circonstance, a voulu réparer ainsi le manque de souvenir du conseil, ou bien s'il a voulu spontanément donner à notre confrère une nouvelle marque de son estime et de sa bienveillance.

Dans peu de temps, j'espère pouvoir livrer à la publicité le résumé des travaux de De Hemptinne sur les eaux de Bruxelles et des environs. Je mettrai alors le public à même de juger l'importance immense de la distribution d'eau potable, et je montrerai combien est injuste ou coupable l'indifférence de tant d'habitants à l'égard d'un travail pour lequel les générations futures béniront tous ceux qui l'ont fait exécuter.

Après avoir exposé les travaux et la vie publique de notre confrère, il me reste maintenant à parler de l'homme privé. J'avoue que ce n'est pas sans une émotion profonde que j'aborde ce sujet. Tous ceux qui ont vécu dans son intimité, et qui ont joui comme moi des trésors de bonté et d'affection que recélait son cœur, comprendront aisément mon émotion.

Sa taille, s'il m'est permis de parler de son physique,

était élevée; sa complexion plutôt délicate que forte. Les soins qu'il eut toujours de sa santé, son extrême sobriété, la régularité de toute sa vie, lui ont permis, malgré la faiblesse relative de sa constitution, d'atteindre un âge avancé, sans jamais avoir été malade et sans avoir contracté la moindre infirmité.

De Hemptinne était simple et d'une réserve extrême dans ses manières. Sa physionomie était calme et toujours bienveillante; quand on l'abordait pour la première fois, il laissait apercevoir une certaine hésitation, provenant de sa timidité et de sa modestie naturelle.

Il faisait retomber sa longue chevelure sur son front, comme nos bons aïeux; lorsqu'il s'animait, et qu'à son insu il découvrait son front intelligent, sa figure changeait; il offrait alors un œil vif, expressif, mais toujours doux, et une physionomie franche, ouverte, inspirant la confiance.

Ses mœurs étaient réellement patriarcales : éloigné du monde, il consacrait à sa famille tous les moments qu'il ne devait pas absolument à ses travaux et à ses fonctions; je n'ai connu personne plus ménager que lui de son temps.

En 1812, il épousa sa cousine germaine, Marie-Antoinette De Lathuy, de Gembloux, pour laquelle il fut toujours le plus fidèle et le plus affectueux des époux. Il eut trois enfants, une fille et deux fils, qu'il aima avec une tendresse extrême. Jamais père ne fut plus sensible que lui aux caresses de ses enfants. Ces caresses étaient un véritable besoin de sa nature si affectueuse. En 1846, la mort lui enleva le second de ses fils : cette perte si cruelle, il la subit avec une fermeté d'âme admirable. Je l'ai vu dans cette circonstance si douloureuse, porter des consolations à ceux dont il devait en attendre.

De Hemptinne avait des connaissances très-variées, un esprit juste, droit et ferme, une grande élévation dans les sentiments, et une bienveillance à toute épreuve; il était sévère pour lui-même, mais indulgent pour les autres; d'une inflexible probité et d'un commerce sûr, facile et agréable.

Sa conversation était aussi réservée que ses manières.

A toutes ces qualités, si rares déjà, il en joignit une autre, qui le fera regretter longtemps encore, c'est un sentiment profond d'humanité. J'ai lu bien des récits d'actions inspirées par ce même sentiment, mais je n'en connais point qui respirent un plus pur amour du prochain que celles qui étaient si familières à notre confrère. Le christianisme, pour amener les hommes à la charité, a dû faire de la bienfaisance une vertu, dont il leur promet la récompense. J'en atteste la mémoire de notre confrère, jamais homme ne fut bienfaisant d'une manière plus désintéressée: sa charité, il la puisa uniquement dans la bonté infinie de son cœur. Ce qui fait surtout le mérite de ses bienfaits, c'est le soin qu'il a toujours pris de les cacher.

Presque tous seraient restés ignorés, même des siens, s'ils n'avaient été révélés par ceux-là même qu'il a secourus, ou si des circonstances toutes fortuites ne les avaient fait connaître.

Pendant près d'un quart de siècle, il a été maître des pauvres de sa paroisse. Dans les visites qu'il leur faisait en cette qualité, il ajoutait l'argent de sa bourse, du pain, des vêtements, des médicaments, aux secours que la charité publique le chargeait de distribuer. La plupart de ces malheureux recevaient ses dons sans soupçonner quelle en était la source.

Il aimait surtout à exercer sa générosité envers les malheureux qui cachent soigneusement leur infortune, et sa profession le servait en cela merveilleusement. Ainsi, lorsqu'il était à son officine (car, malgré son âge avancé et sa grande fortune, il remplissait scrupuleusement les devoirs de sa profession), s'il entrevoyait un véritable besoin chez une personne qui se présentait, il la questionnait, et tâchait de connaître sa demeure. Quand la position était telle qu'il l'avait prévu, il lui envoyait souvent une certaine somme, ou bien il allait lui-même la porter le soir, à la dérobée.

Combien de fois l'ai-je vu sortir ainsi sous le prétexte de prendre l'air!

Enfin, sa bienfaisance était si active, si parfaite, qu'elle s'étendait même sur des personnes dont il eut beaucoup à se plaindre, et qui ne méritaient, en somme, aucune pitié.

Lorsque quelqu'un s'avisait de lui parler des bienfaits qu'il répandait, il en paraissait vivement contrarié et restait silencieux. Mais, si on lui signalait une grande misère à secourir, il s'informait immédiatement ce qu'il fallait pour subvenir aux premiers besoins. Dans ce cas, les secours arrivaient souvent à destination avant même que celui qui les avait sollicités, eût eu le temps de s'enquérir de l'étendue de ces besoins et de les lui faire connaître.

Voilà comment notre confrère exerça la bienfaisance, seul, sans ostentation, sans bruit, sans relâche et presque toujours dans le secret le plus profond.

Il jouissait paisiblement de la considération et de l'estime publiques, lorsque la mort est venue brusquement le frapper, exauçant ainsi un vœu de toute sa vie. « J'ai vu, disait-il, tant de misères accabler la vieillesse, que mon

plus vif désir est d'être emporté subitement. » Ce désir n'a été que trop tôt entendu !

Le jour même où il venait de donner le bon à tirer de la dernière feuille de l'édition latine de la Nouvelle pharmacopée, il s'était rendu, très-dispos, à une séance de l'Académie de médecine. Vers la fin de la séance, quelques moments après avoir pris la parole, il sortit de la salle. Inquiet de ne pas le voir rentrer, j'allai à sa recherche, et le retrouvai assis dans une antichambre, la tête appuyée sur la main, la face altérée, mais calme.

Aidé de notre confrère, M. le docteur Lequime, je le reconduisis chez lui. En route, une apoplexie se déclara, tout le côté droit fut paralysé, mais ses facultés intellectuelles restèrent intactes. Dès le premier moment, il ne se fit pas illusion sur la gravité extrême de son état. Il le vit avec un stoïcisme admirable, et il puisa dans la tendresse de son cœur le moyen de cacher ses appréhensions à sa famille éplorée. Que ne puis-je, hélas ! faire connaître les dernières paroles qu'il me dit ! On verrait qu'au bord du tombeau, ses pensées se dirigaient encore vers les infortunés qu'il avait secourus.

Le mal qui l'avait frappé était au-dessus du pouvoir des hommes : malgré les soins les plus empressés et les plus assidus, il succomba le cinquième jour après l'attaque, dans sa 74me année. Ainsi s'éteignit un des plus nobles cœurs que l'humanité puisse montrer. Si le bien que De Hemptinne a fait aux hommes est passé avec ceux qui l'ont reçu, l'exemple qu'il a donné restera, et fera toujours aimer et vénérer sa mémoire.

FIN.